

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 26 MAI 2021

Le mercredi vingt-six mai deux mil vingt un, à dix-huit heures quarante-cinq minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le-vingt-un mai deux mil vingt un par voie dématérialisée, se sont réunis en session ordinaire à la salle des fêtes Eugène Le Roy sans la présence du public, sous la présidence de Mr Alain MARTY, Maire.

Présents : Mr Alain MARTY, Mr Jean-Paul DUTARD, Mr Franck MERY, Mme Nicole GALLOIS, Mr Jean-Marie PANAZOL, Mr Serge OULHEN, Mme Annie BEYDON, Mr Serge NAWROT, Mme Henriette ROCHE, Mme Sophie DAL'PAN, Mme Frédérique CONSTANCEAU, Mme Joëlle CYPRYK DUVERNEUIL

Absents Excusés : Mme Claire GIRY-LATERRIERE, Mme Coralie JUGE, Mr Sébastien DUREY, Mr Michel TOMAS

Absents : Mme Marie BELOMBO, Mr Frédéric DELRIEUX, Mr Pierre CABOS

Pouvoirs : Mme Claire GIRY-LATERRIERE (Pouvoir à Mme Sophie DAL'PAN),

Mme Coralie JUGE (Pouvoir à Mme Frédérique CONSTANCEAU),

Mr Sébastien DUREY (Pouvoir à Mr Jean-Marie PANAZOL)

Secrétaire de Séance : Mr Serge OULHEN a été élu secrétaire de séance.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2021

PRESENTATION PAR LA GENDARMERIE DU RAPPORT ANNUEL SUR LA COMMUNE SOCIETE ORANGE : RAPPORT SUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

1-TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE

-MAITRISE D'ŒUVRE : en vertu de la délégation qu'il a reçu du conseil municipal, Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la prise de décision concernant les marchés publics, la proposition d'Espaces SARL-Périgueux est retenue soit 10 300 € HT

-ETUDE HYDROGEOLOGIQUE : à l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de la société OPTISOL de Montpon Menestérol pour un montant de 2075,40 € HT.

2-DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que des financements ont été obtenus du conseil départemental pour deux dossiers. Des délibérations actant ces aides sont nécessaires. Il s'agit de :

EXTENSION DU CIMETIERE : 28450 € soit 24 % de 118 800 €, montant de l'opération HT

SECURISATION DES ECOLES : 4815,75 € soit 25 % de 19 263,00 €, total des travaux HT

3-ENCAISSEMENT DE CHEQUES : OUVERTURE DE CREDITS

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour :

*l'encaissement des chèques relatifs au règlement des factures d'électricité par le budget du pôle santé et commercial de la pharmacie et du pôle médical compte tenu du fait que l'ouverture des compteurs n'a pas été effectuée à temps par les titulaires des crédits baux ; soit un montant de 1215,25 €

*l'ouverture de crédits suivante :

Article 7788 (produits exceptionnels divers) : + 1215,25 €-article 60612 (électricité) : +1215,25€

4-BUDGET COMMUNAL

***VIREMENTS DE CREDITS :** à l'unanimité le conseil municipal approuve les virements de crédits suivants :

Article 6288 (autres services extérieurs) : -1862 € / Article 6558 (autres contributions obligatoires) : + 1862 € Il s'agit d'une modification d'imputation du service de gestion comptable pour le règlement de l'adhésion à la Société Protectrice des Animaux (SPA).

Article 022 (dépenses imprévues) : - 250 € / Article 6354 (droits d'enregistrement et de timbres) : + 250 €
Ce virement permet de régler d'avance la contribution de sécurité immobilière (CSI). Il s'agit d'une taxe payée par la collectivité qui souhaite faire une demande de renseignements, de copie de document ou faire publier un document au fichier immobilier.

***REMBOURSEMENT DU BUDGET POLE SANTE ET COMMERCIAL**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le remboursement du budget communal d'un montant de 912,74 € TTC au profit du budget du pôle santé et commercial concernant les compteurs d'électricité dont l'ouverture a été faite globalement pour la halle et le parking du château. De ce fait, la facturation a été faite sur le budget pôle santé et commercial.

5-DON A LA COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'encaissement d'un don d'un particulier soit 250 € en compensation de la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre précaire et révocable.

6-RESSOURCES HUMAINES : ENTERINEMENT DE L'AVIS DU COMITE TECHNIQUE

***Les lignes directives de gestion (LDG) 2021**, nouvel instrument juridique de gestion des ressources humaines, il porte sur deux volets :

- l'emploi : déterminer une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,
- la carrière : fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents.

En matière d'avancement de grade, elles sont formalisées dans un document soumis au conseil municipal et fixées par arrêté du maire pour une durée de six ans. Pendant cette période, elles sont révisables totalement ou partiellement. La promotion interne relève du président du centre de gestion selon une procédure adaptée. Un bilan annuel doit être réalisé et les LDG doivent être communiquées aux agents.

Le dossier des LDG de la commune a été validé par la commission des ressources humaines du 7 février 2021.

Le comité technique du centre de gestion réuni le 26 mars 2021 ne s'est pas prononcé sur le document des LDG de la collectivité ainsi que pour toutes les communes qui ont soumis leur dossier. C'est la décision de la collectivité.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les lignes directives de gestion de la collectivité.

***Les ratios 2021** : le conseil municipal, à l'unanimité, ne fixe aucun ratio pour l'année 2021 compte tenu des lignes directives de gestion qui ont été établies.

7-DEMANDE DE LA PAROISSE SAINT VINCENT SUR BEAURONNE

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre en charge les factures de gaz de l'année 2020 de la paroisse Saint Vincent sur Beauronne soit un montant de 508,52 €.

A la majorité (13 pour-2 abstentions), le conseil municipal, décide que les compteurs restent au nom de la paroisse Saint Vincent sur Beauronne.

8-CONVENTION CASTEL ANIMATIONS

A la majorité (14 pour-1 abstention), le conseil municipal approuve la convention avec Castel Animations.

Il s'agit de la contractualisation d'un partenariat avec l'association Castel Animations afin de répondre notamment aux besoins d'organisations des manifestations festives les plus importantes sur la commune et notamment le festival Chat'O Rock. Elle définit les objectifs, moyens et conditions de collaboration entre la commune et l'association dans le respect des engagements des deux parties.

9-FIXATION DES TARIFS POUR MISE A DISPOSITION AUPRES DES HABITANTS DE LA COMMUNE DES BARNUMS, TABLES ET BANCS

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

-Tables et bancs

Location tables et bancs pour 3 jours (ex: enlèvement le vendredi et retour le lundi)	Personnes habitant la commune	Associations de la commune
La Table bois	2 €	Gratuit
Le banc bois	1 €	Gratuit

Caution de 50€ obligatoire

-Les petits barnums ou "parapluies"

Barnums (maxi 2) Avec bâches latérales	Personnes habitant la commune	Associations de la commune
6m x 3m	100€	Gratuit

Caution de 300€ obligatoire

Le matériel loué ne devra pas quitter le territoire communal. Les mandats et les prête-noms sont interdits. La commune pourra honorer ces demandes lorsqu'elle ne les utilise pas elle-même ou qu'il n'a pas été réservé par une association à la même date.

Il pourra de manière exceptionnelle être proposé un forfait livraison de 50€ (aller et retour du matériel) sous réserve de la disponibilité de nos agents et du fourgon.

10-POINTS INFORMATIFS

*Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 : Tableaux des permanences :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des permanences des conseillers municipaux notamment pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

***Intempéries 2021** : Mr Jean-Paul DUTARD, adjoint en charge de la voirie, fait le point. Plusieurs sites ont été endommagés suite aux intempéries de février 2021. Un dossier a été déposé auprès de la Préfecture afin de solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité Nationale.

***Résidence du Ruisseau** : une rencontre a eu lieu avec Mr le Maire, Mme Belombo et Mme Généré, Directrice Périgord Habitat : un nouveau cabinet d'étude sera sollicité pour proposer un projet à moindre coût.

***Bureaux de contrôle** : Mr Franck MERY, adjoint en charge des bâtiments fait le point. Dans le cadre des vérifications électriques et gaz concernant les bâtiments, l'offre de la SOCOTEC-Périgueux est retenue soit 1818 € TTC

***Installation de Food-trucks** : deux demandes supplémentaires concernant des commerçants qui habitent la commune : Mr Ruoppolo 'Le Van' et Mr Bensoam 'El Tango Food Truck Empanadas'
Accord pour 'Le Van' le samedi soir. Demande mise en attente pour 'El Tango Food Truck Empanadas'.

***Nuisances environnementales** : pétition des habitants du bourg :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une pétition qui lui a été remise par Mme Solange Delage et Mr Alain Teillet relative à des nuisances causées par les pigeons dans le bourg.

Un travail a déjà été réalisé sur ce sujet pour trouver des solutions.

***Desserte ferroviaire de la commune : lettre du président de la région :** Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de Mr Alain Rousset, Président de la Région concernant le maintien de la desserte ferroviaire de la commune pour une année. Un bilan sera fait fin 2021 pour décider de la pérennisation de celle-ci.

***Grand Périgueux : compétence ALSH :** suite au courrier du Grand Périgueux, l'exercice de la compétence Accueil Loisirs Sans Hébergement est maintenue au profit de la communauté d'agglomération.

***Lettre de remerciements de l'Association des Maires des Alpes Maritimes (ADM 06) et d'un particulier :** Monsieur le Maire donne lecture de deux lettres de remerciements : premièrement l'ADM 06 pour l'aide versée par la commune suite à la tempête Alex des 2 et 3 octobre 2020 ; deuxièmement, Mme You qui a quitté la commune suite à l'implication de la municipalité, des agents municipaux et des bénévoles notamment lors du COVID 19.

***Courrier de l'Union des Maires :** les personnes de plus de 75 ans qui souhaitent se faire vacciner doivent s'inscrire en mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

***Personnel communal :** Céline en arrêt jusqu'au 10 juin 2021 ; son remplacement a été réalisé. Gaëlle est arrêtée quinze jours, la personne qui a déjà réalisé le remplacement sera contactée.

***Deux classes fermées :** CE1 et CM1. Le test auprès du personnel a été relancé.

***Tour du limousin :** le 18 août 2021 : traversée du bourg sur l'étape : Agonac- Payzac.